PETITION DES AGENTS DES SIP DE RENNES

Le directeur, M Bied-Charreton, s'est déplacé avec Madame Mlynarski, directrice adjointe du pôle gestion fiscale, dans les SIP de Rennes, vendredi 5 mai. Les collègues présents ont décrit la situation tendue des services en lien avec la campagne IR, avec un flux d'accueil, de messages e contact, d'appels téléphoniques particulièrement intensif, et avec une aggravation de la situation du fait de GMBI.

A ce titre, c'est 1.500 suppressions d'emplois dans les SIP qui ont été anticipés dans les SIP *« en régime de croisière »* selon le directeur....

Les plannings de cobrose s'ajoutent à ceux du numéro national 0800, les caisses de déclaration de revenu à saisir s'amoncellent dans les couloirs, le rythme de la campagne IR est déjà trop soutenu. .

Lorsqu'on évoque la multiplication des pools téléphoniques en SIP sans aucune compensation, ni horaire, ni financière (carburant, 0800) direction évoque la menace d'élargir les horaires de vacations (madame Mlynarski vendredi 5 mai en visite au SIP de Rennes 2).

Sur la forme et sur le fond, on pensait avoir touché le fond, mais NON !

En effet, les agents des SIP de Rennes sont été destinataires le même vendredi 5 mai à 19 h 24 du message suivant :

« Par un message d'information reçu de la Division ProPart, il nous est indiqué qu'en raison de la forte activité téléphonique mesurée à l'échelle nationale durant cette première partie de campagne, ***la mise en œuvre du 3e volet de renfort de la plateforme téléphonique du 0809 doit être activée****.*

Conséquence de cette montée en charge pour le SIP de Rennes 2 : le nombre de vacations quotidiennes sur le 0809 doit désormais ***s'établir à 8*** *(au lieu de 4) entre le 10/05 et le 08/06.*

La mise en œuvre de cette mesure sera précisée durant la journée du 09/05.

Soyons précis: ce message est une provocation de plus qui illustre un niveau de mépris sans précédent, la Direction se déplace vendredi après midi en mode *« on vous soutient »* et balance une heure plus tard une injonction intenable.

A noter que la note de cadrages sur l'avenir des SIP est toujours en cours de cadrage à la DG, et ne sera pas publiée avant juin, peut être. Si le directeur se veut rassurant, quel avenir en SIP si le présent est déjà à ce niveau ?

Avec 8 vacations, c'est la perspective de quasiment une vacation quotidienne de 2 h 30 par agent pendant un mois qui s'annonce ! Et les déclarations seraient saisies par des étudiants, c'est ça la vigilance contre la fraude ?

Pôle accompagnement des usagers:
C'est le même traitement pour les collègues du pole accompagnement des usagers, le nombre de vacations à l'accueil exigé augmente, sans tenir compte du nombre de collègues disponibles. 5 renforts par SIP sont appelés systématiquement à 8 h 45 à l'accueil alors qu'on devrait être sur du renfort, en plus du groupement téléphonique et du cobrose, les APRDV (20 minutes), avec de nombreux contre-appels à réaliser, les permanences France service, E contact en masse, **trop c'est trop !**

Au 0800, 4 vacations avec le cobrose, s'était déjà trop !
8 vacations, c'est non !
Plus de vacations physiques à l'accueil, c'est non !

Les agents signataires demandent aux sections syndicales de porter au plus vite ces revendication auprès du directeur, afin qu'il revienne à la raison.

Il doit cesser immédiatement la mise en œuvre de cette provocation supplémentaire, dans le contexte d'emplois que nous connaissons, qui ne permet déjà plus de faire face à toutes nos missions.

La DG et les directions ne cessent de supprimer des emplois, ce n'est pas sans conséquences, c'est donc de leur responsabilité d'en tirer les conséquences et de réduire la voilure, ou d'affecter les emplois nécessaires au bon exercice de toutes les missions de service public.

Au 0800, 4 vacations avec le cobrose, s'était déjà trop !
8 vacations, c'est non !
Plus de vacations physiques à l'accueil, c'est non !

Face à l'urgence de la situation, cette pétition, qui est en cours de signatures, a été rédigée ce matin.
Elle est adressée à toutes les sections syndicales de la DRFiP 35 dès ce jour et sera réactualisée.

Rennes, le 9 mai 2023